

SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

300 Avenue Ste Marguerite 06200 Nice



Mouvement 2012 / Spécial Trs

7 février 2012

Tel:

04 92 00 02 00

Fax:

04 93 55 24 24

Mèl:

snu06@snuipp.fr http://06.snuipp.fr Le SNUipp-Fsu, comme à son habitude, a fait un compte-rendu détaillé et fidèle de la Capd qui s'est réunie le 2 février dernier. Nous y avons notamment indiqué les différents votes qui ont eu cours relatifs au mouvement interne des Trs. 3 votes effectués de manière "indépendante", sur lesquels chacune et chacun a pu s'exprimer.

Que la Cgt-Education indique qu'elle ne s'est pas prononcée contre l'ancienneté générale de service, cela relève de sa responsabilité. Que le Se-Unsa dénonce le compte-rendu des élu(e)s du Snuipp, cela relève également de sa responsabilité (encore faudrait-il qu'il intervienne également en Capd, devant l'la).

De là à dire que nous faisons un compte-rendu mensonger, cela dénote pour le coup d'une réelle volonté de se voiler la face. Le PV de Capd indique clairement les résultats des 3 votes.



Quant à la soit-disant fébrilité du SNUipp-Fsu lors de cette CAPD, qu'on se rassure, nous n'avons pas manqué à nos mandats et nos interventions sur 'l'ensemble des dossiers, qui seront clairement mentionnées dans le PV, ne laissent planer aucun doute. A croire que la "fébrilité" vient plutôt d'ailleurs...

Pour le SNUipp-Fsu, nous ne souhaitons pas polémiquer au-delà quand on voit les problématiques actuelles qui traversent la profession. Nous avons déjà gagné sur l'avancée du calendrier et c'est sans nul doute une bonne chose pour les écoles, les collègues.

Pour autant aussi nous maintenons que cette bonification, votée de manière conjointe par l'IA et deux organisations syndicales, n'est pas juste et correspond à un leurre.

CAPD 2 février 2012 | Mouvement 2012

Plusieurs points, en l'état inadmissibles pour le SNUipp, restaient en suspens suite aux deux groupes de travail.

a) Calendrier et mouvement TRS: il est avancé après le résultats du mouvement à TD!

Le SNUipp avait rappelé très fermement ses positions et celles des collègues en faisant état des courriers et du ressenti des personnels et des écoles, lors des groupes de travail. Nous avions dénoncé les conséquences néfastes d'un calendrier aussi tardif (fin juin) : connaissance tardive des résultats, problématiques liées à l'organisation des écoles (répartition des jours de travail et des matières, commandes, décharges de direction), organisation familiale de tous (crèche)...

L'IA a annoncé sa décision de programmer le mouvement TRS à TD à l'issue des résultats du mouvement à TD et non plus fin juin comme prévu.

Une grande victoire à mettre à l'actif des interventions répétées des élu(e)s du SNUipp-FSU,et des collègues qui ont pris le temps d'écrire et d'interpeler l'IA.

Le SNUipp a ré affirmé sa demande d'<u>injecter toutes les fractions disponibles à ce moment là</u> (décharges de direction, modulations, temps partiels). Accord de l'IA

Seuls les TRS à TD participeront donc à ce mini mouvement fin mai-début juin.Les fractions restantes ou libérées par les TRS eux mêmes à temps partiel seront proposées dans le cadre du mouvement à titre provisoire.

b) Sur la bonification accordée aux TRS

Pour rappel: le SNUIpp avait proposé l'ajout d'une bonification sur les fractions de postes occupées l'année précédente si ces fractions n'étaient pas modifiées à hauteur de 50%.(bonification devant s'appliquer sur le voeu n°1)

Avoir une bonification sur les fractions occupées l'année précédente et demandées en vœu n°1, nous paraît plus pertinente car liée à la spécificité du poste et à la recherche d'une stabilité et non à une « date d'arrivée » aléatoire et pas forcément choisie sur le poste de TRS.L'IA nous a appris, en séance, l'impossibilité technique (sic!) de mettre une bonification uniquement sur le voeu 1. Nous avons fait état de notre incompréhension de n'avoir pas été avertis en amont de cette « impossibilité » technique et regretté qu'une fois de plus l'informatique et la gestion primaient sur la prise de décision.

L'IA a proposé une bonification liée à l'ancienneté d'arrivée sur le poste de TRS dans la même circonscription : à savoir 4 points pour les collègues qui sont TRS depuis 4 ans; 3 points pour ceux depuis 3 ans; 2 points pour 2 ans et 1 point pour les derniers arrivés l'an dernier. Avec un maximum de 4 points possibles.

En cas de changement de circonscription, le compteur repart à zéro. Cette bonification s'appliquera sur l'ensemble des regroupements de fractions demandées par le collègue. Où est la notion de stabilité pourtant prônée par l'IA encore récemment ??!!

Le SNUipp a rappelé son opposition à une bonification liée à l'ancienneté de la fonction occupée mais rappelé que sa demande était celle d'une bonification liée à la particularité du poste (plusieurs écoles, plusieurs niveaux de classes, éloignement parfois...) qui pouvait permettre également une stabilité des collègues qui souhaitaient rester sur leurs fractions.

Nous avons rappelé les modalités inadmissibles de la mise en place de ces postes depuis 4 ans. En effet, la 1ère année, l'obligation (contestée fortement par le SNUipp) avait été faite aux PE2 de demander au moins 2 postes de TRS (cette obligation a été levée depuis suite à notre demande).

Les années suivantes, l'IA a fermé progressivement les postes des collègues qui occupaient des décharges de direction à titre définitif : d'abord les 4x25 %, puis les 50 + 2x25%, enfin les 2x50 %, touchant par fermeture de poste des dizaines de collègues !

Mesures fortement contestées par le SNUipp et les collègues. A cela, s'est ajouté l'an passé la décision de l'IA de ne pas injecter toutes les fractions disponibles lors du mouvement TRS (le SNUipp avait finalement obtenu in-extremis un groupe de travail qui avait permis d'injecter des 50% supplémentaires).

Cette mise en place « progressive » implique de fait une arrivée elle aussi progressive sur les postes de TRS, arrivée souhaitée certes par certains collègues, mais aussi et surtout imposée pour beaucoup d'autres qui ont vu leur poste fermé par l'IA, selon un calendrier aléatoire. Pour ces raisons, mettre en place une bonification liée à l'ancienneté d'arrivée sur le poste de TRS ne nous paraît pas juste et équitable.

Au final, à la demande du SNUipp, un vote a eu lieu sur les modalités liées à la bonification dans le cadre du mini-mouvement.

<u>1er vote</u> relatif à une bonification sur les fractions occupées l'année précédente, si le poste est conservé à hauteur de 50% et si le collègue le demande en voeu n°1 (proposition SNUipp-FSU): POUR: 7 (élu(e)s SNUipp-Fsu); CONTRE: 13 (administration + SE et CGT).

<u>2ème vote</u> relatif à la prise en compte de l'ancienneté de nomination sur la fonction de TRS :

POUR: 13 (administration + SE et CGT) **CONTRE: 7** (SNUipp-FSU)

<u>3ème Vote « par défaut » d</u>ans la mesure où l'IA avait clairement écarté notre proposition (vote 1) au motif d'une impossibilité technique de mise en oeuvre.

3ème vote relatif à la seule prise en compte de l'Ancienneté générale de service (AGS) dans le barème du mouvement sans bonification.

Pour: 7 (SNUipp);**CONTRE** (administration + SE et CGT)

Proposition 2 donc retenue par l'IA, en collusion totale avec deux autres organisations syndicales qui ont privilégié une notion d'ancienneté dans la fonction totalement absente pour les autres postes demandés dans le cadre du mouvement et qui ne participe en rien à la stabilité des collègues sur les fractions occupées, pourtant tant prônée à l'origine...

Une décision incohérente qui de fait va impliquer une situation absurde, chacun atteignant au final le plafond des 4 points maximum...

La réfléxion, dans ce cas, n'aurait-elle pas du porter sur une bonification au mouvement permettant aux collègues TRS à TD de quitter ce type de poste?

Fait rare pour être souligné dans l'histoire du paritarisme départemental : vote « solidaire » de l'administration et de certains élus du personnel contre la prise en compte de l'AGS, pourtant fondement du barème garant de l'équité du mouvement. Lorsque l'IA proposera un jour que tous les postes soient hors barème, la CGT et le SE se souviendront peut être de leur vote.

c) Voeux géographiques obligatoires.

Malgré tous les arguments avancés lors des groupes de travail, l'IA maintient l'obligation des trois voeux géographiques et le découpage des secteurs.VOTE: Contre 10 (SNUipp-FSU, CGT, SE)Pour: 10 (Administration). L'IA a voix prépondérante.

Mini mouvement des TRS : quand l'Administration, avec l'appui de la CGT et du SE, met en place une règle absurde !

Petit rappel : lors de la CAPD du 2 février dernier, lorsque les règles du mouvement ont été abordées et après un débat paritaire parfois tendu, l'Administration, la CGT et le SE ont voté ensemble la règle suivante : bonification sur l'ensemble des vœux pour les collègues TRS, allant de 1 à 4 points selon l'ancienneté dans la fonction de TRS, bonification limitée à 4 points maximum.

Les élu(e)s du SNUipp-FSU ont été les seul(e)s à voter contre cette règle.

<u>1er problème</u>: aucun collègue TRS ne pourra cette année bénéficier de 4 points, et pour cause, les postes de TRS ont été créés... au mouvement 2009! Les collègues TRS les plus anciens ont donc 3 ans dans la fonction! Les bonifications, en toute cohérence, devraient donc se décliner en 3, 2, 1 point, avec un maximum de 3 points.

Le SNUipp a déjà développé, dans ses diverses publications, le caractère injuste d'une telle bonification liée à l'ancienneté (voir notamment le compte-rendu de ladite CAPD).



Illustrons maintenant pourquoi cette règle est d'une totale absurdité ...

A ce mouvement, pas de problème, les collègues TRS pourront avoir selon les cas, de 1 à 3 points de bonification. L'an prochain, cela devrait être déjà moins évident, puisque les 2 points de cette année passeront à 3. Et là où cela devient franchement n'importe quoi : dans 2 ans... bingo! Tout le monde aura ses 3 points!!!

Petit problème mathématique du programme de cycle 3 : soit 3 collègues TRS avec un barème « de base » de 12 points pour l'un, 8 points pour l'autre et 5 points pour le dernier. Rajoutons à chacun, dans 2 ans, 3 points de bonification sur l'ensemble des vœux comme le veut la nouvelle règle. Que se passe-t-il ? Elé

Et on se retrouve avec comme discriminant le seul barème de base! Et là où cela devient vraiment ubuesque, c'est que justement, l'Administration, la CGT et le SE ont voté contre la prise en compte du seul barème de base, à savoir l'ancienneté générale de service! Cette règle fameuse votée par eux trois, se transforme 2 ans plus tard en une règle rejetée par les 3 mêmes...allez comprendre quelque chose ...

N'aurait-il pas été plus simple (plus sain même) de réfléchir ensemble comment mettre en place la proposition du SNUipp, c'est-à-dire une bonification sur les fractions occupées l'année précédente, si le poste n'est pas modifié au-delà de 50%, et si le collègue le demande en voeu n°1 ? Cette proposition avait le mérite de reconnaître à la fois la spécificité du poste de TRS (plusieurs écoles, plusieurs niveaux) et contribuait à la recherche d'une stabilité sur le poste. Nul doute que cette règle fumeuse devra être rediscutée rapidement, car là vraiment, on atteint les sommets de l'absurde!

Témoignage Trs

Je viens de lire votre compte rendu de la CAPD: MERCI, MERCI et encore MERCI. Le mouvement TRS aura lieu à la suite du TD et apparemment avec TOUTES les fractions de poste, en espérant que d'ici début juin il n'oublie pas cette dernière décision.... En ce qui concerne les bonifications, je ne suis en effet pas d'accord avec ce qui a été décidé, dans tous les cas ce qui reste le plus équitable, c'est L'AGS.

En effet sur ce point il ne peut y avoir aucun sujet de discorde....

Témoignage Trs

Je suis TRS depuis ma sortie de l'IUFM en 2009. Ces postes nous ont été imposés à l'époque (3 voeux TRS obligatoires dans le mouvement, affecté à TD sur le 28e vœu…). Les TRS devraient être prioritaires sur leurs fractions de postes de l'année en cours si celles-ci ne bougent pas (ou à 75%, disons).

Cela permettrait une plus grande cohérence pour les équipes, pour les enfants des écoles et pour les collègues qui éviteraient une réadaptation totale chaque année.

Ce système de bonification est contreproductif s'il permet de demander des fractions de poste différentes.

Témoignage TRS

Je suis TRS et largement en colère par rapport à cette mesure de bonification! J'ai été obligée de devenir TRS l'an passé car ma Demi-décharge devenait un poste TRS. Je n'ai pas choisis de le devenir en 2011! C'est le calendrier imposé par l'IA qui en a déci-dé. J'ai un barême assez fort et je vais me retrouver en compétition avec des PE qui grâce (à cause) au calendrier de fermeture des décharges de direction vont avoir plus de points que moi! Je suis devenue TRS (à contre coeur quand même) pour avoir l'espoir d'une certaine stabilité dans mes fractions de poste. Je vois qu'encore une fois l'IA a fait des promesses qu'elle n'a pas tenue! Je suis très déçue.

Témoignage TRS

Bonjour, Je viens d'apprendre avec stupeur que la proposition de « bonifier » les TRS nommés à titre définitif selon leur arrivée dans la circonscription avait été validée...Je ne comprends pas comment on peut faire naître de telles injustices...

Je suis TRS définitif depuis cette année seulement sur la circonscription de Valbonne, mais j'ai été TRS provisoire, et avant ça « poste fractionné », et ce depuis ma sortie d'IUFM, en 2003... Je n'ai toujours été qu'un « bouche trou », pour compléter des temps partiels. Eh oui, car à mon époque, quand on sortait de l'IUFM on n'avait pas le privilège d'avoir un « poste protégé »...

Ces postes qui depuis leur création limitent nos possibilités de demandes...L'an dernier quand j'obtenais (enfin) un titre définitif, (et quel titre! TRS, ça donne envie!) sur la circonscription de mon lieu d'habitation j'étais un peu soulagée de me dire qu'avec mon barème je pourrais avoir un de mes premier vœux... Ce fut le cas, puisque j'ai obtenu mon 2ème vœux!

Avec cette nouvelle règle qui offre jusqu'à 4 points aux plus « chanceux », je suis pénalisée...

Mon barème n'augmentera que d'un point, alors que lorsqu'on regarde mes arrêtés de nominations successifs, j'ai toujours été TRS (ou poste fractionné), ballotée d'une circonscription à l'autre.

En novembre 2010, j'évoquais avec mon inspecteur lors de l'entretien post-inspection, mon « ras-le-bol » quant à mes postes... Il me comprenait mais trouvait que je m'en sortais bien et je que je présentais les qualités requises pour ce type de poste! (...)

Quand est-ce-qu'on arrêtera de nous prendre pour des pions? Les règles changent chaque année. On n'a même plus les indemnités ISSR...



Face aux
attaques contre
l'école et les
dizaines de suppressions de
postes qui se
profilent disons
toutes et tous
ensemble
STOP!

Par courrier, par fax ou par courrier électronique (uniquement avec l'adresse professionnelle)

Des suppressions de poste massives (61 dans le département !) qui, si elles se confirment, auront des conséquences sur l'ensemble des opérations du mouvement !

<u>1ère conséquence sur le mouvement:</u> l'IA "réfléchit" à bloquer les postes, pour nos collègues PES, pour partie, dès le Titre définitif et non plus qu'au seul mouvement provisoire...



Grève et manifestation devant l'IA le 16 Février à partir de 13h30

Le SNUipp-FSU boycottera le CTSD prévu le 13 février.

Nous ne pouvons décemment siéger **avec 61 retraits d'emplois** de PE et un groupe de travail prévu le 9 nous empêchant de communiquer avec les écoles. Drôle de conception du dialogue social.

Alors que la date de repli était prévue le 20 février, l'IA rapproche le CTSD au 16.

Petite manoeuvre pour tenter de limiter la mobilisation. Ne les laissons pas faire !

Organisez, là où c'est possible, des soirées d'écoles. Apposer l'affichette à l'entrée des écoles (cf site du SNUipp-Fsu)

<u>Déclaration d'intention de grève pour le 16/02</u> (<u>cf site du SNUipp-Fsu</u>)

A faire AVANT le 12 février au plus tard.

Dossier Mouvement 2012 sur le site : http://06.snuipp.fr

Sur le site du SNUipp, le dossier spécial Mouvement 2012 et notamment la liste des postes vacants à ce jour. Encore très incomplète puisque n'apparaissent pas encore, par exemple, les postes libérés par les permutations. Nous actualiserons la liste au fur et à mesure.

<u>Pour rappel, calendrier prévisionnel</u> Mouvement à TD

Ouverture serveur Iprof du 29 mars au 12 avril 2012 Capd mvt à TD prévue le 25 mai

Ouverture serveur Mini mouvement Trs début juin.

Positions d'activité : la circulaire vient de paraitre. CPN, disponibilité, reprise à temps complet, réintégration.

A transmettre à l'IEN pour le 16 Février.

Copie au SNUipp-FSU.

Temps partiel : toutes les demandes doivent être retournées pour le **16 février** à l'IEN. **Copie au SNUipp.**

Attention : si vous choisissez la surcotisation, c'est très cher et irréversible.

